



Paris, le 24 octobre 2019

Déclaration liminaire Comité Technique Ministériel section spécialisée Alimentation du 24 octobre 2019

Le comité technique spécial alimentation ne s'était pas réuni depuis le 14 décembre 2017.

Nous connaissons tous ici l'importance accordée par le Ministre et par l'opinion publique à la sécurité sanitaire des aliments. C'est une des priorités de notre ministère.

SUR LA MISSION INTER-INSPECTION SSA

Nous sommes en attente d'un retour sur cette mission pour laquelle l'UNSA Alimentation Agriculture et Forêts accompagnée de ses homologues de l'UNSA CCRF a pu faire part de sa position sur le sujet.

L'UNSA considère que l'État dispose d'agents techniquement compétents et dont l'engagement permet d'assurer un haut niveau de sécurité sanitaire des aliments malgré une baisse drastique des effectifs.

L'UNSA réaffirme son attachement au maintien d'une organisation des contrôles sanitaires d'État, car elle constitue la meilleure garantie d'indépendance.

Nous regrettons qu'il ait fallu un événement médiatique pour réaliser un véritable diagnostic de la situation des services de contrôles concernés par le domaine de la sécurité sanitaire des aliments.

Nous avons dénoncé depuis le début de la RGPP les incohérences et les absences de synergie, de méthodes communes, d'outils informatiques partagés, de politiques véritablement coordonnés entre les différents ministères.

L'UNSA est contre le principe de l'externalisation des contrôles et réaffirme sa volonté de conserver un niveau de contrôle officiel élevé et réalisé par des agents d'État en nombre et avec des moyens suffisants.

De plus, il n'est pas certain que cette externalisation puisse être plus efficace et d'un moindre coût.

En effet une externalisation des missions nécessiterait de la part de l'État des moyens pour réaliser une surveillance de la délégation et pour traiter les suites des non-conformités constatées.

SECRETARIATS GENERAUX COMMUN

Cette façon de mener les réformes tambour battant sans véritable concertation nous rappelle étrangement la mise en place des secrétariats généraux communs : « on fait la réforme on verra bien ce qui ne marchera pas après ».

Tout cela est d'autant plus inquiétant, car les moyens alloués peuvent sembler suffisant en temps de paix. Mais aurons-nous la même capacité à agir en temps de crise si les fonctions support sont diminuées ?

SUR LE BREXIT

L'UNSA, à plusieurs reprises, a interpellé l'administration sur les risques de discrimination pouvant survenir au vu des cycles de travail proposés, notamment pour les familles monoparentales. En effet ces cycles représentent des contraintes importantes pour la vie familiale. Nous avons pu constater lors du CTM du 17 octobre 2019 qu'aucune proposition concrète n'a été faite par l'Administration pour modifier les cycles de travail proposés.

Pour l'UNSA les conditions de travail ne sont pas assez prises en compte sur un rythme de travail soutenu avec des cycles de 12h00. Les flux seront très importants et les agents fortement sollicités. Des conditions de travail très prégnantes, debout et avec des contraintes et sollicitations fortes.

L'administration refuse toujours de revenir sur la banalisation des samedis, dimanches et jours fériés. Et ce malgré la confirmation par le médecin de prévention du Ministère que le cycle de travail en alternance jour/nuit est plus néfaste à la santé que le travail à heures régulières.

SUR LES SUJETS ABATTOIRS ET L'EXPERIMENTATION DE LA SURVEILLANCE VIDEO

Vidéo surveillance à l'abattoir et moyen d'inspection

L'absence d'abattoir candidat à l'expérimentation sur la vidéo surveillance ne favorise pas le dialogue avec les exploitants.

L'UNSA rappelle que la vidéo-surveillance ne peut remplacer des équipes d'inspection formées et en nombre suffisant. Elle reste un outil, elle ne peut être un palliatif aux difficultés de recrutement des agents, notamment des vétérinaires officiels, dont le rôle est conforté par les nouveaux règlements européens (624-2019, 625-2017, 627-2019).

Nous saluons les efforts entrepris en matière d'attractivité des postes en abattoir que nous souhaitons voir se concrétiser. Il reste cependant inconcevable, si l'on veut maintenir un service d'inspection de haut niveau, de ne pas disposer d'agents confortés dans leurs missions et qui ne soit pas fragilisé de par leur précarité. Il en va de la crédibilité des services d'inspection.

RESYTAL

Les efforts engagés pour améliorer l'outil RESYTAL sont contrariés voire annulés par d'importants problèmes de rapidité de connexion et de conservation des données. C'est un problème majeur, car les agents mettent régulièrement plus de temps à saisir les rapports d'inspections qu'à réaliser l'inspection elle-même temps de déplacement compris.

Un diagnostic doit être réalisé, et des solutions doivent être trouvées au niveau national ou local. À défaut nous risquons une démotivation significative des agents et une diminution du temps consacré aux inspections sur le terrain.

DECENTRALISATION

L'UNSA a appris avec étonnement le transfert des services SIVEP et CEPP de la DGAL à Calais. Outre l'information tardive qui a été faite aux agents et les conséquences que ce déménagement va impliquer, nous regrettons que cette discussion ai lieu au CT DGAL et pas dans un format CTM où toutes les organisations syndicales sont présentes.

Que pouvez-vous nous dire à ce sujet ?

SUR LA SANTE DES VEGETAUX

Passeport Phytosanitaire Européen et SORE

Un nouveau règlement santé des végétaux va entrer en application le 14 décembre prochain. 5 à 8000 établissements supplémentaires vont entrer dans le dispositif. Les représentants du BSV nous ont confirmé que les effectifs des SRAL seront constants mais qu'une enveloppe supplémentaire de 5,9 millions d'euros va être donnée pour les crédits de délégation, pouvez-vous nous le confirmer ?

Il faudra cependant assurer le contrôle de second niveau des établissements mais également de nos délégataires.

De nombreux professionnels interrogent les services sur la mise en place du nouveau Passeport. Les textes n'étant pas finalisés, les agents sont démunis pour répondre à l'ensemble des questions. Le mécontentement des professionnels se fait ressentir et certaines filières affirment déjà qu'elles ne mettront pas en œuvre ce nouveau règlement.

Sur la partie export

Outre les problèmes de recrutement liés à une tâche sédentaire (pas de terrain), la charge de travail va augmenter du fait d'une part du passage à EXPADON 2, d'ailleurs où en est la sortie de cette application ?

Et d'autre part de l'impact que pourrait avoir la sortie du Royaume Uni de l'Europe sans accord (jusqu'à +250 % de certificats export dans certaines régions).

SUR LE BUDGET FORMATION DU BOP 206

L'UNSA a alerté le Ministre lors de la bilatérale du 3 octobre 2019 sur le fait que le BOP 206 n'apparaissait pas dans le budget formation du PLF 2020. Nous espérons que le point 7 sur le PLF pourra lever nos craintes.

ARTICLE 50 DE LA LOI EGALIM

La mise en application de la loi EGALIM concernant l'information des services officiels des résultats d'autocontrôle défavorables des professionnels du secteur de l'alimentation, induit pour les services départementaux (et pour la Mission des Urgences Sanitaires) une mobilisation accrue des services pour gérer les signalements et vérifier la pertinence des actions entreprises par les professionnels.

L'UNSA s'interroge sur la capacité des services à répondre aux sollicitations dans le contexte annoncé de baisse des fonctions support.